

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

### SEANCE DU 12 JUIN 2025

-----  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents à la séance : 20  
Nombre de conseillers absents : 7  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5  
Nombre de votants : 25  
Date de la convocation : 6 juin 2025  
Date d'affichage : 6 juin 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOÉTÉ Cécile (19h10), LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (19h11), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : BOURDON Yves, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, TOUDIC Marie-Evelyne

Procurations : BOURDON Yves à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BENECH Pauline, TOUDIC Marie-Evelyne à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : BENECH Pauline

**N°2025/50**

## Enseignement

### **Signature d'une convention cadre de partenariat relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles publiques « Noël Bernard et de Trézélan »**

---

L'Académie de Rennes s'engage aux côtés des collectivités pour faciliter la mise en œuvre d'Espaces Numériques de Travail (ENT) dans le premier degré.

Un ENT est un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative, d'un ou plusieurs établissements. Dans le cadre de la politique de déploiement des ENT, la région académique propose aux collectivités, via un partenariat, de mettre en cohérence et en synergie leurs contributions respectives pour favoriser le développement des usages, des outils et ressources numériques par les élèves, leurs familles

et les personnels dans les domaines liés à la pédagogie et à la vie de l'école dans toutes ses dimensions.

Ce dispositif est principalement un espace pédagogique : il permet l'accès à des ressources pédagogiques, aux programmes, à des échanges entre élèves, entre enseignants et entre acteurs de la communauté éducative. En outre, il facilite la gestion administrative, par une alimentation automatique comme par exemple la création de nouveaux comptes (enseignants, élèves, parents) ainsi que les classes créés dans l'ENT à partir de la base ONDE : Outil Numérique pour la Direction de l'Ecole.

La convention de partenariat ENT permet en outre de définir clairement le traitement des données personnelles des utilisateurs tant sur le plan scolaire que périscolaire. Elle ouvre ainsi la possibilité à tous les acteurs de la communauté éducative d'utiliser le potentiel de l'ENT dans un cadre de confiance au regard des exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que suite au développement des technologies numériques, il est opportun de doter les écoles publiques de la commune, d'Espaces Numériques de Travail (ENT) ;

**Considérant** que ces outils numériques permettent de faciliter la communication entre les différents acteurs de la communauté éducative ;

**Vu** la convention cadre de partenariat relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail dans les écoles proposée par la région académique Bretagne ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail (ENT), jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour le déploiement de ce dispositif dans les écoles publiques Noël Bernard et de Trézélan ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH

La secrétaire de séance,  
Pauline BENECH

